

Examen Entraîneur-e A – Prescriptions d'examen

Athlétisme – Formation continue Sport de performance Jeunes

Prescriptions d'examen pour l'obtention du diplôme Entraîneur-e A

A Généralités	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidates et les candidats sont informés des exigences de l'examen dans le cadre du module « Introduction au sport de performance ». - Le diplôme de fédération Entraîneur-e A ne peut être obtenu que si les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> • Être affilié à une fédération/organisation, telle que Swiss Athletics, FSG, SATUS, FCSGS comme membre d'un club proposant les disciplines de l'athlétisme. • Être membre de Swiss Athletics. • Justifier d'une activité d'entraîneur-e dans un club membre de l'une des fédérations susmentionnées.
B Étendue de l'examen / Domaines partiels	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Rapport du stage d'observation (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage d'observation dans un centre national de performance de Swiss Athletics de 8-10heures (aussi réparti sur plusieurs jours). Les stages doivent se faire chez plusieurs entraîneurs. Niveau des athlètes : T3-E. Les possibilités de stage d'observation sont communiquées dans le module Introduction au sport de performance. - Documentation écrite des connaissances acquises lors de la visite et de l'échange avec les entraîneurs, avec des conclusions pour son propre entraînement (voir modèle). - Entretien oral, brève présentation, soutenance du stage d'observation sont pris en compte dans l'évaluation de la note partielle. - Le rapport du stage d'observation avec sa soutenance compte à 30% pour la note de compétence spécialisée Pratique. - Plus d'informations se trouvent dans les « Directives détaillées Compétence spécialisée Pratique – Rapport du stage d'observation ».
	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Analyse technique (40%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse vidéo avec documentation écrite d'une séquence de mouvement avec une ou un athlète du groupe de discipline choisi. - Analyse de l'état actuel et de l'état souhaité de la technique, déduction de conclusions et mesures de formation. - Entretien oral, brève présentation, soutenance de l'analyse technique sont pris en compte dans l'évaluation de la note partielle. - Des informations supplémentaires se trouvent dans la page « Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – analyse technique ».
	<p>Compétence spécialisées Pratique – Coaching (30%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et planification écrite d'une brève séquence d'entraînement (30 min) avec un petit groupe de jeunes athlètes du niveau T4/E1 du modèle FTEM. - La composition des athlètes est annoncée pendant le module d'introduction ; les athlètes n'ont aucune relation avec les candidats/es (ne viennent donc pas du même club). - Déroulement de la séquence d'entraînement planifiée. - Plus d'informations sont disponibles dans les « Directives détaillées Compétence spécialisée Pratique – Coaching ».
	<p>ComPass – Pass/Fail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un cours en ligne avant le jour de l'examen avec différentes tâches en rapport avec la compréhension de la formation J+S y compris le transfert de la pratique - Attestation de compétence sous forme d'un examen à choix multiple à un moment fixé.
C Attribution des notes	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'examen engage des experts J+S Athlétisme compétents (discipline et langue) pour évaluer les différents domaines partiels. - Chaque domaine partiel compte dans la note finale comme mentionné au chapitre B. - Échelle des notes : 4 (très bien), 3 (bien), 2 (suffisant), 1 (insuffisant). - Les formulaires d'évaluation peuvent être consultés sur le site de Swiss Athletics.
D Exigences	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen est considéré comme réussi avec une note globale d'au moins 2.00 et aucune note partielle insuffisante. - Les domaines partiels insuffisants peuvent être répétés dans le cadre d'un examen de rattrapage durant des sessions d'examens fixées individuellement. - En cas d'échec à l'examen de rattrapage, la direction de l'examen décide de la marche à suivre ou d'éventuels examens supplémentaires.
E Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'examen donne par candidat/e une recommandation pour l'admission au niveau de formation supérieur. - Pour l'admission au niveau de formation supérieur d'entraîneur, il faut qu'au moins une recommandation b (= recommandé) soit attribuée sinon un délai pour acquérir des expériences pratiques peut être imposé. - En outre, pour une recommandation, il est possible d'ordonner un nouvel examen de domaines partiels aux dates d'examen ordinaires, dans le sens d'un examen de rattrapage. En cas d'échec à l'examen, l'ensemble de l'examen doit être repassé. <p><u>Recommandation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a très recommandé b recommandé c recommandé sous réserve d pas recommandé

Examen Entraîneur-e A – Prescriptions détaillées

Athlétisme – Formation continue Sport de performance Jeunes

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – Rapport du stage d'observation

a Forme du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport doit être rédigé de manière lisible et compréhensible. Un modèle est mis à disposition. - Le rapport doit contenir toutes les informations mentionnées sous Contenus (point B). Il faut renoncer aux détails insignifiants. - Des rapports types sont disponibles dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch). - Le rapport doit être d'au moins 4 et au maximum de 6 pages A4.
b Contenu du rapport	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de la visite, date et durée des séquences d'entraînement fréquentées. - Description de la direction et du groupe d'entraînement. - Description du contenu de l'entraînement (Volumes, intensités). - Description des résultats tirés de l'entraînement, resp. des échanges avec l'entraîneur-e. - Répercussions sur son propre entraînement.
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du rapport sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Les critères d'évaluation sont tirés du « formulaire d'évaluation du stage d'observation ». Ce dernier peut être consulté dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics.

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – analyse technique

a Forme de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - La forme de présentation est libre, il faut toutefois une page titre. - L'analyse doit être rédigée de manière bien lisible et compréhensible. - Elle doit contenir toutes les informations mentionnées sous Contenus (point B). Il faut renoncer aux détails insignifiants. - Le volume est limité à minimum 4 maximum 8 pages A4. Il est judicieux de compléter la documentation par des images fixes des positions clés. - Les enregistrements vidéo d'images de film d'athlétisme (position sensée, coupes d'images, etc.). - Le nom du fichier du matériel photo doit être comme suit ; Nom_Prénom_Vidéo_Discipline. - Remise numérique de séquences de mouvement (Format .mp4, .avi, .mov, ou .mpg). - La date exacte de la remise sera communiquée dans le module Introduction au sport de performance et également sur le site www.swiss-athletics.ch.
b Contenu de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux points clés et prédispositions de l'athlète. - Analyse souhaitée de la technique choisie avec description et priorisation adaptée au niveau des caractéristiques pertinentes pour la performance. Montrer les positions et les mouvements clés. - Analyse réelle de l'exécution du mouvement. Points communs et écarts par rapport à la technique souhaitée, classés par ordre d'importance. - Définir les causes des écarts (par ex, mauvaise représentation du mouvement, déficit athlétiques ou techniques, etc.) et les conséquences. - Déduire de manière adaptée à l'athlète, des formulations cibles pertinentes et des mesures d'entraînement concrètes dans les domaines technique et physique, et expliquer les principaux exercices de correction. - Références et bibliographie
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du travail d'analyse sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Les critères d'évaluation figurent dans le « Formulaire d'évaluation Analyse technique ». Ce dernier peut être téléchargé dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics.

Prescriptions détaillées compétence professionnelle pratique – Coaching

a Forme de la planification	<ul style="list-style-type: none"> - La planification contient le but principal de la séquence et est axée sur le niveau de performance des jeunes athlètes (FTEM T4/E1). - Elle contient une description détaillée du choix des exercices et des buts associés. - La grille « Séquence de Coaching » Entraîneur-e A est à disposition dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics.
b Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement de la séquence d'entraînement selon planification. - Adaptation du choix des exercices en fonction de la situation et du niveau de performance ou des conditions techniques des athlètes. - Coaching (dans le groupe et/ou individuellement) des athlètes à l'aide de possibilités de feedbacks librement choisis (par ex. vidéo, imitations, etc.).
c Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Une planification remise en retard implique une déduction sur la note. - Les critères d'évaluation sont disponibles dans le « Formulaire d'évaluation Coaching ». Celui-ci peut être consulté dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics à la rubrique Formation / Entraîneur-e A.